

# 20 mars 2007 : Élections au Conseil national de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

## Le Cneser, c'est quoi ?

Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) est consulté sur toutes les questions relatives aux missions confiées aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel. Il est présidé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et est composé de 61 membres. 40 représentants sont élus à bulletin secret et par collèges : 22 enseignants-chercheurs dont 11 professeurs des universités ou assimilés ;

11 étudiants ; 7 représentants des personnels non enseignants dont un conservateur des bibliothèques.

Leur mandat est de quatre ans, sauf pour les étudiants (deux ans).

Le CNESER examine le budget de l'enseignement supérieur, se prononce sur les orientations générales de l'enseignement supérieur, sur les diplômes et sur la gestion des universités. Depuis 1989, il a également un rôle disciplinaire.

## Pourquoi voter Sgen-CFDT ?

Syndicat général, le Sgen-CFDT rassemble tous les personnels, quel que soit leur statut. Dans chaque établissement, université, IUFM, unité de recherche... la section syndicale regroupe tous les adhérents du service public d'Éducation et de Recherche.

L'appartenance du Sgen à la CFDT permet d'être présent et actif sur tous les grands dossiers dont ceux de la Fonction publique : salaires, temps de travail, formation continue, conditions de travail, hygiène et sécurité...

## Le Sgen-CFDT revendique

- les moyens permettant à tous les personnels d'assurer l'ensemble de leurs missions dans de meilleures conditions.
- une recherche forte financée prioritairement par des crédits récurrents
- des établissements d'enseignement supérieur publics complémentaires et non en compétition entre eux



Être membre d'une confédération, c'est permettre aux adhérents :

- de débattre et d'agir avec les salariés d'autres secteurs d'activités, publics et privés ;
- d'organiser la solidarité en s'appuyant sur les acquis obtenus dans une structure pour les revendiquer dans une autre.



Voter Sgen-CFDT, c'est permettre au Cneser d'élaborer des positions combatives et des avis novateurs sur les grands dossiers de l'Enseignement supérieur

**Le 20 mars 2007,  
Votez, faites voter Sgen-CFDT**



*Une dynamique solidaire*

## DOCUMENTATION ET BIBLIOTHÈQUES

### ➔ Multiplication des missions

Les services communs de la documentation (SCD) et bibliothèques inter-universitaires ont vocation à fédérer, gérer, développer et conserver l'ensemble des ressources documentaires des établissements d'enseignement supérieur, mais leurs missions vont bien au-delà avec la formation des étudiants à l'utilisation des ressources documentaires, la valorisation de la recherche, la création de systèmes d'informations documentaires intégrés dans les espaces numériques de travail et les systèmes d'information des établissements.

### ➔ Information et enseignement supérieur

Conscientes que l'accès à l'information scientifique et technique est essentiel pour la recherche, les bibliothèques ont su promouvoir et développer l'offre documentaire électronique.

Elles doivent aussi favoriser la réussite du premier cycle universitaire des jeunes étudiants en les formant à l'utilisation des ressources et en leur offrant une documentation adaptée.

Les SCD doivent être pleinement associés aux projets de restructuration de l'enseignement supérieur et de la recherche (constitution des PRES, intégration des IUFM, développement des UNR et des UNT, etc).

### Réformes nécessaires

Dans les cursus universitaires, une place doit être systématiquement réservée à la formation à la recherche documentaire. Les bibliothèques doivent être dotées des moyens en personnel pour remplir cette mission.

Partie prenante de l'ensemble des missions de l'université, les personnels de bibliothèque doivent être associés, à tous les niveaux, à la définition de la politique documentaire de l'établissement. Souvent seuls lieux de convivialité des universités, les bibliothèques participent au développement de la vie étudiante mais ne peuvent, à elles seules, remplir cette mission. D'autres espaces d'accueil et de travail doivent être créés sur les campus. Une mise en cohérence des politiques documentaires des universités et des organismes de recherche doit être réalisée et adossée à une politique nationale d'acquisition des ressources documentaires électroniques.

Cette politique devra aussi viser à assurer un accès à l'information, notamment électronique, égal pour tous les usagers, sur tout le territoire.

## AGIR POUR L'EMPLOI

**Ni les très faibles créations d'emplois de ces dernières années, ni les budgets ne permettent d'atteindre les préconisations du rapport Miquel.** Pour faire face à l'afflux d'usagers, au développement et à la complexité des missions, nous avons besoin de postes en nombre significatif et de budgets à la hauteur des enjeux d'une grande politique scientifique.

**Une politique de recrutement doit être organisée** pour anticiper les départs massifs à la retraite qui se profilent. Le recours à des non titulaires, lourd de conséquences pour les intéressés (précarité, bas salaires, absence de perspectives) comme pour le service public, doit être limité et l'intégration à la Fonction publique des agents contractuels doit être favorisée.



**Pour une véritable gestion prévisionnelle, le Sgen-CFDT demande une politique planifiée en matière de répartition des crédits et des postes.**



**L'intégration de la dotation en emplois dans les contrats quadriennaux est une condition essentielle pour une politique contractuelle cohérente.**

## LE CHOIX DU SGEN-CFDT

*Dans le cadre confédéré qui est le sien, le Sgen-CFDT, toujours attentif aux évolutions des filières voisines et des autres fonctions publiques, refuse tout repli corporatiste sur notre filière et assume les évolutions quand elles sont positives (accords statutaire et social de janvier 2006).*

**Le Sgen-CFDT demande en particulier :**

- le maintien et le renforcement des passerelles et du parallélisme de carrières avec les enseignants-chercheurs ainsi qu'avec les conservateurs du patrimoine ; ce qui suppose, entre autres, la fusion de la seconde et de la première classes ;
- le renforcement du droit à la formation tout au long de la vie afin de faciliter la mobilité tout au long de la carrière.

**Personnels scientifiques des bibliothèques,  
Le 20 mars 2007, VOTEZ ET FAITES VOTER**